



Berne, le

Aux membres des Commissions des finances

Note d'information

Extrapolation du résultat de l'exercice 2015 à fin juin

1 Contexte

Le 12 août, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des six premiers mois de 2015 ainsi qu'un aperçu du résultat attendu du compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à fin juin. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, de la loi sur le Parlement (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

L'extrapolation ne tient compte que des postes ayant des incidences financières. Les chiffres se rapportent donc au compte de financement et non au compte de résultats.

2 Résultats de l'extrapolation de juin

Malgré une baisse importante des recettes par rapport aux prévisions budgétaires, le compte de financement ordinaire devrait afficher pour 2015, selon la présente extrapolation, un excédent de recettes de 0,9 milliard, soit 0,5 milliard de plus que le montant inscrit au budget. Les soldes de crédits attendus (2,7 mrd) compensent largement la diminution des recettes (1,5 mrd) et les besoins additionnels liés aux suppléments et aux dépassements de crédits (0,7 mrd). S'agissant des recettes, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt fédéral direct (IFD) présentent les écarts les plus importants par rapport aux montants budgétisés. Les principaux soldes de crédits ont été enregistrés au niveau des intérêts passifs et des paiements de la Confédération liés à l'évolution des recettes (parts aux recettes, contributions à l'assurance-invalidité [AI]).



Tableau 1: Compte de financement 2015 – extrapolation au 30 juin 2015

Mrd CHF	Budget 2015	Extrapolation de juin	Ecart juin / budget
Recettes ordinaires	67,5	66,0	- 1,5
Recettes fiscales	63,8	61,6	- 2,1
Recettes non fiscales	3,8	4,4	+ 0,6
Dépenses ordinaires	67,1	65,1	- 2,0
Dépenses courantes	59,2	57,4	- 1,8
Dépenses d'investissement	7,9	7,7	- 0,2
Solde de financement ordinaire	0,4	0,9	+ 0,5
Recettes extraordinaires	0,1	0,3	+ 0,2
Dépenses extraordinaires	–	–	–
Solde de financement	0,5	1,2	+ 0,7

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

En raison du ralentissement conjoncturel, le facteur conjoncturel est nettement supérieur à la valeur budgétisée (1,012 au lieu de 0,995). Le frein à l'endettement autorise dès lors un déficit, alors qu'un excédent était encore exigé dans le cadre du budget (- 0,8 mrd au lieu de + 0,3 mrd). Compte tenu de l'excédent attendu (0,9 mrd), on obtient un excédent structurel de 1,7 milliard (budget 2015: 73 mio).

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Elle comporte des incertitudes, étant donné que les modes de paiement peuvent fortement varier. Les recettes 2015 figurant dans l'extrapolation sont supérieures de 0,6 milliard à l'estimation établie en mai, qui sert de base au budget 2016. Les chiffres de l'extrapolation étant provisoires et les écarts modestes dans l'ensemble (0,9 % des recettes inscrites au budget 2016), il n'y a pas lieu de modifier le projet de budget. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2015 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'Etat, après approbation du budget 2016 par le Parlement.

3 Exécution de l'extrapolation

Dans le cadre de l'extrapolation, chaque recette est estimée séparément sur la base des rentrées fiscales du premier semestre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparée aux données empiriques des années précédentes (approche par le bas). La plausibilité de l'évolution du total des recettes et des dépenses est vérifiée en parallèle, à partir des chiffres révisés de la croissance économique (approche par le haut). Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements qui permet de recenser les augmentations ou réductions attendues des dépenses par rapport au budget et, d'autre part, sur des données empiriques concernant les réductions de dépenses.



4 Evolution des paramètres macroéconomiques

Les prévisions actuelles du groupe d'experts se situent clairement en-deçà des paramètres qui ont servi de base au budget 2015. Il y a un an, le budget se basait sur une croissance économique de 3,1 % en termes nominaux. L'appréciation du franc depuis le milieu du mois de janvier freine cependant la croissance économique en termes réels ainsi que l'inflation. Jouant un rôle important dans l'évolution des recettes, le produit intérieur brut (PIB) nominal devrait ainsi stagner en 2015 (0,0 %), alors que le budget prévoyait une croissance de 3,1 %.

Tableau 2: Paramètres macroéconomiques 2015

Variation en %	Budget 2015 20.8.2014	Groupe d'experts 16.6.2015
Produit intérieur brut nominal	3,1	0,0
Produit intérieur brut réel	2,6	0,8
Inflation (indice des prix à la consommation)	0,4	- 1,0

5 Estimation des recettes ordinaires

Par rapport au budget 2015, on s'attend actuellement à une baisse de 1,5 milliard des recettes, due à une diminution de 2,1 milliards des recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires. En revanche, les recettes non fiscales dépassent de 0,6 milliard le montant inscrit au budget, principalement en raison des bénéfices distribués par la Banque nationale suisse (BNS) plus élevés qu'attendus.

S'agissant des *recettes fiscales*, la TVA et l'IFD présentent les écarts les plus importants par rapport aux montants budgétés. Le produit de l'impôt sur les huiles minérales et celui des droits de timbre accusent également une baisse importante, tandis que le montant des recettes de l'impôt anticipé (IA) notamment dépasse les attentes. Les différentes recettes fiscales évoluent comme suit:

- Le produit de la TVA devrait être inférieur de 1,1 milliard aux prévisions. Cette diminution s'explique avant tout par le fait que le montant inscrit au budget se fondait encore sur une évolution économique nettement plus favorable. La correction de 3,1 à 0 % des prévisions concernant le PIB nominal a des effets directs sur les recettes de la TVA. En outre, le budget 2015 reposait sur une surestimation pour 2014. Le recul du produit de l'impôt sur les importations observé en 2014 et en 2015 entraîne, avec un décalage dans le temps, une baisse des déductions de l'impôt préalable et, partant, une hausse des recettes de l'impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse. En 2015, ces tendances contraires devraient plus ou moins s'annuler.
- En 2014, le produit de l'IFD était inférieur de 1,3 milliard au montant estimé au moment de l'établissement du budget 2015. C'est pourquoi on s'attend à une diminution des recettes pour 2015 (- 0,8 mrd). A fin juin, les recettes étaient nettement supérieures à celles de l'année précédente. On part cependant du principe que ceci est dû au fait que les assujettis et les cantons anticipent leurs versements en raison des intérêts négatifs. Les rentrées devraient donc être moins importantes les mois suivants. A l'heure actuelle, on table sur



des recettes de 19,6 milliards pour la fin de l'année, soit 0,8 milliard de moins que le montant inscrit au budget, mais 1,6 milliard de plus que l'année précédente.

- Pour ce qui est de l'*impôt sur les huiles minérales*, les recettes cumulées à fin juin se situent nettement en-deçà des attentes. La force du franc conduit à un recul considérable du tourisme à la pompe en Suisse. En outre, les perspectives économiques pour l'année en cours ont été revues à la baisse. Les recettes devraient être nettement inférieures tant au montant inscrit au budget (- 345 mio) qu'au résultat de l'année précédente (- 271 mio).
- S'agissant des *droits de timbre* (- 175 mio), le montant inscrit au budget 2015 se fondait sur une estimation trop élevée pour 2014. En outre, les hypothèses concernant l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger étaient trop optimistes, de sorte que la reprise des bourses n'est pas aussi importante que prévu.
- Les recettes provenant de la *redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)* n'atteindront pas le montant budgétisé (- 60 mio), car le budget 2015 reposait sur une estimation trop élevée pour 2014, et le ralentissement conjoncturel pendant l'année en cours entraîne un léger recul du kilométrage. Effectué plus tôt que prévu, le renouvellement du parc de véhicules au moyen de camions de la classe d'émission Euro 6 conduit également à une baisse des recettes.
- Le produit de l'*impôt sur les maisons de jeu* devrait être inférieur tant aux prévisions budgétaires (- 50 mio) qu'au résultat de l'année précédente (- 35 mio). Cette évolution s'explique par l'augmentation des jeux en ligne, la force du franc et la concurrence croissante exercée par les maisons de jeu des pays voisins.
- Les recettes provenant de l'*IA* (+ 200 mio) sont très élevées à l'heure actuelle, car les versements ont été effectués plus rapidement que d'habitude en raison des intérêts négatifs. Pour la même raison, une partie des demandes de remboursement pourrait être retardée, ce qui ne fait qu'accroître l'incertitude quant aux revenus annuels. L'estimation de 5,5 milliards se fonde sur la méthode utilisée pour l'établissement du budget (lissage exponentiel).
- S'agissant des *droits de douane à l'importation* (+ 75 mio), les conséquences de l'accord de libre-échange conclu entre la Suisse et la Chine ont été surestimées. Lors de l'entrée en vigueur de cet accord le 1^{er} juillet 2014, on s'attendait à une baisse de 110 millions des recettes. Ces dernières ne devraient finalement diminuer que de quelque 60 millions. Parallèlement à cela, on constate une augmentation des recettes issues des droits de douane sur les produits agricoles, notamment sur les importations de céréales.
- Le 1^{er} janvier 2014, le montant de la *taxe sur le CO₂* (+ 75 mio) est passé de 36 à 60 francs par tonne de CO₂. Les conséquences financières de ce relèvement ont été sous-estimées. En effet, à l'heure actuelle, les recettes sont déjà nettement supérieures à celles de l'année précédente, et il faut également s'attendre à des recettes supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Les *recettes non fiscales* devraient dépasser de 0,6 milliard la valeur budgétisée, principalement en raison de l'augmentation des bénéfices distribués par la BNS. Seule la moitié de la part du bénéfice distribué ordinairement à la Confédération avait été inscrite au budget (166,7 mio). Compte tenu des bons résultats obtenus en 2014, la BNS a procédé à



une distribution supplémentaire du même montant que la distribution ordinaire (part revenant à la Confédération: 666,7 mio). On s'attend également à une hausse des recettes issues des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux (+ 128 mio). Enfin, on table sur des plus-values sur les devises en plus des revenus des intérêts négatifs générés par les créances comptables à court terme.

6 Estimation des dépenses ordinaires

S'agissant des dépenses ordinaires, on table sur des besoins additionnels de 0,7 milliard liés aux suppléments et aux dépassements de crédits, qui seront compensés par des soldes de crédits estimés à 2,7 milliards. Au final, les dépenses ordinaires sont donc inférieures de 2,0 milliards au montant inscrit au budget:

- Des dépenses supplémentaires d'un montant de 132 millions ont été approuvées par le biais du *premier supplément au budget* (y c. les reports de crédits). Les compensations ont permis de réduire ce montant de 15 millions.
- Dans le cadre du *deuxième supplément*, on s'attend à des demandes d'un volume de 350 millions comprenant notamment les besoins additionnels dans le domaine de l'asile (188 mio) et les préparatifs d'achats au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (22 mio). Ensemble, les deux suppléments devraient représenter 0,7 % des crédits budgétaires et demeurer ainsi en-deçà de la moyenne des dix dernières années (1,1 %).
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 0,2 milliard, ce qui représente 0,3 % des crédits accordés (budget et suppléments). Ils sont principalement dus aux besoins supplémentaires de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, qui résultent d'une augmentation de la demande dans le cadre de l'imputation interne des prestations.

Selon les données fournies par les départements et les valeurs empiriques des années précédentes, les *soldes de crédits* devraient atteindre 2,7 milliards, soit 4 % des crédits accordés. Ils devraient donc légèrement dépasser la moyenne des dix dernières années (3,7 %). Le plus important solde de crédit concerne les intérêts passifs (- 562 mio). Dans ce cas, les agios sur les émissions d'emprunts, qui entraînent une réduction des charges, sont élevés en raison du bas niveau des taux d'intérêt. La diminution des recettes entraîne également d'importants soldes de crédits au niveau des parts aux recettes de l'IFD, de la TVA et de la RPLP (- 335 mio) ainsi que des prestations versées par la Confédération à l'AI (- 192 mio).

7 Compte extraordinaire

Outre les recettes extraordinaires provenant de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile, on s'attend à 165 millions issus d'un premier paiement dans le cadre de la procédure de liquidation concordataire de Swissair (135 mio), des dividendes provenant de la liquidation de la société Sapomp Wohnbau AG (29 mio) et de la confiscation de gains par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (1 mio).



Département fédéral des finances DFF

Eveline Widmer-Schlumpf

Annexe:

- Communiqué de presse du DFF